

Aînés

Compte tenu que nous payons vos salaires et dédommagements, et etc. et que vous siégez dans notre Assemblée Nationale et que nous défrayons les coûts de chauffage, d'éclairage et de rénovations de l'édifice parlementaire, il nous appartient le droit et privilège de vous suggérer fortement une démarche à suivre:

1-Dès la première année d'un mandat péquiste, la création d'un service aux aînés qui veulent rester chez eux: voir journal juillet 2005, p. 2.

2-Droit à une hypothèque croissante pour se payer des services supplémentaires.

3-Expédier le plus tôt possible une lettre aux personnes âgées (retraitées avec pension gouvernementale) pour les assurer qu'il n'y aura pas de délai dans la première année d'un Québec souverain.

4-Qu'une soit établie, dès la première année d'un Québec souverain, que l'état prenne en charge nos établissements pour nos personnes âgées, qui sont des trésors nationaux, et des livres vivants et riches d'histoires vécues.

5-Qu'une loi, au début de la première année d'un Québec souverain, soit en vigueur qui stipulerait que toute personne recevant une pension de vieillesse du gouvernement ne serait pas imposable.

Un accusé de réception serait apprécié.